



Agenda 21 de la ville de Mennecy

ENSEMBLE, AUJOURD'HUI
Construisons notre Avenir

1er COMITE DE SUIVI et D'EVALUATION

14 octobre 2014



VILLE DE
MENNECY





Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy

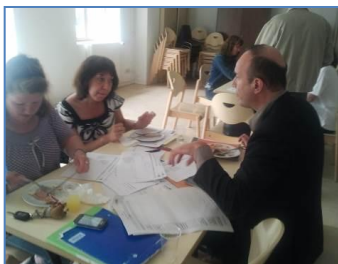


Ordre du jour

1. Historique
2. Comité de suivi et d'évaluation
3. Le plan d'actions et le système de suivi et d'évaluation
4. Communication et participation
5. Focus sur certaines actions engagées par la ville de Mennecy
6. Appel à reconnaissance Agenda 21 de France
7. Conclusion

HISTORIQUE

- **Le 17 juin 2011**, par une délibération, la ville de Mennecy s'engage dans une démarche d'élaboration de son Agenda 21 avec la création d'un Comité partenarial.



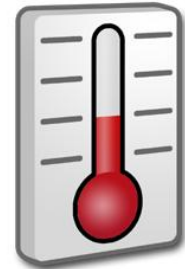
- **Le 25 novembre 2013**, transformation du Comité partenarial en Comité de suivi et d'évaluation (accord de l'ensemble des membres du Comité partenarial).

HISTORIQUE

- **Le 20 décembre 2013, le projet d'Agenda 21 a été présenté en Conseil municipal et voté à l'unanimité**
- **Ce projet comprend 14 actions-cadres et 65 actions opérationnelles :**

Exemples

- **ACTION-CADRE** : Développer une politique de maîtrise des consommations d'énergie de la collectivité
 - **Action** : Optimiser les systèmes de chauffage
- **ACTION-CADRE** : Favorisons les pratiques durables au sein de la collectivité
 - **Action** : Développer la dématérialisation





HISTORIQUE

➤ Engagement à contribuer localement aux objectifs internationaux:

- Lutter contre le changement climatique,
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles,
- Viser l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie,
- Développer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Adopter des modes de production et de consommation responsables



HISTORIQUE

- **Engagement à respecter les principes d'actions du cadre de référence national :**
 - Participation des acteurs dans leur diversité
 - Amélioration continue de la situation initiale
 - Transversalité et interdépendance entre croissance économique, cohésion sociale, développement humain et protection de l'environnement
 - Évaluation continue
 - Organisation adaptée pour garantir la cohérence entre politiques sectorielles et l'articulation entre territoires

Rôle et Objectifs

■ Rôle :

- Proposer l'adaptation du programme d'actions
- Echanger sur la stratégie générale en mettant en lumière deux ou trois thématiques



Son rôle est consultatif mais il n'est pas sans réels pouvoirs car les propositions judicieuses et de bon sens, ont toujours une place dans le cadre du développement durable.

■ Objectifs :

- Participer au suivi de l'Agenda 21
- Présenter un état des lieux des actions en cours
- Contribuer à la démarche **d'amélioration continue**
- Mettre en lumière les forces et les faiblesses du programme

■ Fonctionnement du comité :

- 2 réunions annuelles afin de mettre à jour les indicateurs et faire un point sur l'avancement du plan d'actions



Comité de suivi

➤ Composition du Comité de Suivi et d'Evaluation:

Elus : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Claude GARRO, Jean FERET, Patrick LEGRIS, Annie PIOFFET , Jouda PRAT, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI

Acteurs locaux : A.S.E.C, A.D.E.M.O, Mennecy Echange Boni, Groupement des 7 AFULS , l'Association SESAME



Comité de suivi

Composition du Comité de Suivi et d'Evaluation (suite)

Partenaires institutionnels :

- Département de l'Essonne
- Région Ile de France
- Communauté de Communes du Val d'Essonne
- Direction Départementale des Territoires
- Office National des Forêts
- SIARCE
- SIREDOM
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne
- Collège
- Lycée

Services municipaux

Le plan d'actions et le système de suivi et d'évaluation

➤ Des actions concrètes et transversales

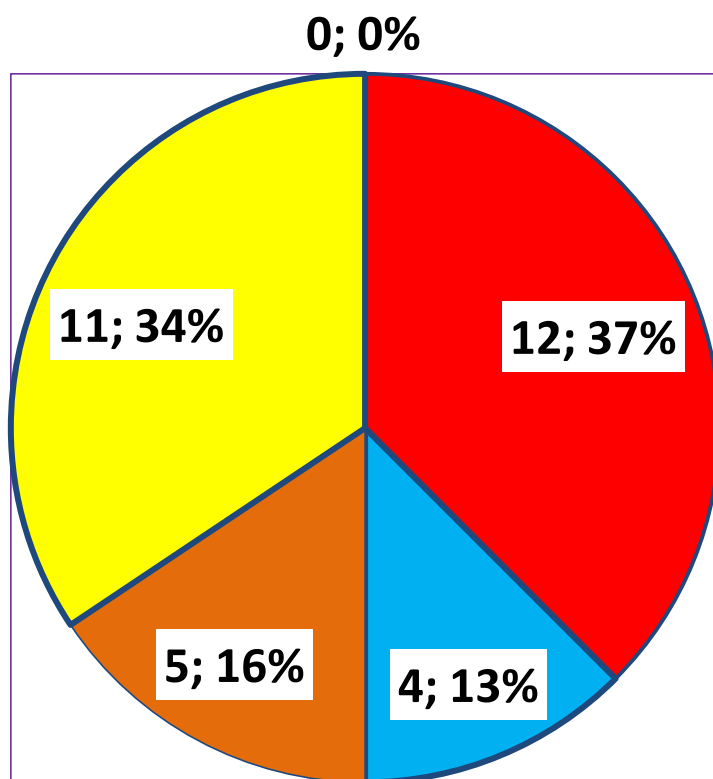
- Tableau des actions à court terme (moins de 3 ans), à moyen terme (3-5 ans) et à long terme (plus de 5 ans) : *(document envoyé aux membres du Comité de suivi)*
- Bilan d'étape des actions programmées à court terme: Voir le document « bilan d'étape des actions court terme » contenant :
 - Programmation de l'action: niveau de mise en œuvre
 - Indicateurs de réalisation
 - Indicateurs de résultats
 - Caractéristiques des indicateurs



La dimension de l'évaluation ultérieure a été intégrée dès l'élaboration de l'Agenda 21, la réflexion sur les résultats et les impacts attendus, a eu lieu lors des ateliers participatifs. Aussi, pour chaque action, ont été définis des indicateurs lisibles et simples .

Actions à court terme

(nombre ; pourcentage)



- Actions inscrites mais non programmées
- Actions réalisées avec évaluation à programmer
- Actions planifiées
- Actions en cours
- Actions avec évaluations faites



Le plan d'actions et le système de suivi et d'évaluation

- **Le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 : une démarche d'amélioration continue**
 - **Définition d'un dispositif de suivi – évaluation** : comment mesurer dans le temps les avancées liées à l'Agenda 21, faire vivre la démarche ? Le suivi et l'évaluation permettent de réajuster et d'actualiser l'Agenda 21.
 - **Le suivi** : mesure la réalisation des actions (indicateurs de réalisation).
 - **L'évaluation**: mesure les effets produits par l'action, les actions ont-elles répondu aux **objectifs fixés** ? Quels ont été les **impacts** sur le territoire ? Doit-on reconduire, réajuster, ou mettre un terme à telle ou telle action ? L'évaluation doit permettre de savoir s'il y a eu amélioration ou non au point de vue social, environnemental, économique et de gouvernance à l'échelle de la ville.



Le plan d'actions et le système de suivi et d'évaluation

➤ La méthodologie de l'évaluation :

L'évaluation doit répondre aux quatre questions évaluatives : l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact.

- **Efficacité** : Dans quelle mesure les réalisations et les résultats sont-ils conformes aux objectifs fixés?
- **Efficience** : Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il su mobiliser les moyens les mieux adaptés pour atteindre ses objectifs ? Le niveau de réalisation et les résultats sont-ils à la hauteur des moyens mis en œuvre? Aurait-on pu avec les mêmes moyens obtenu de meilleurs résultats
- **Cohérence** : les moyens mis en œuvre et le dispositif mis en place étaient-ils adaptés aux objectifs fixés à l'Agenda 21?
- **Impact** : Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il facilité une modification des comportements (actions, usages, décisions...) ?



Evaluation

- **L'évaluation est un outil de pilotage et d'aide à la décision**
- Elle doit être effectuée à partir d'indicateurs précis, au regard des **cinq finalités du développement durable** et des **cinq éléments de démarche du cadre de référence national**.
- Elle a pour but d'améliorer les actions: les résultats ont-ils permis de répondre aux enjeux?
- Elle aide à l'adaptation et à la réorientation de la stratégie .



Evaluation

- **L'évaluation de l'Agenda 21 portera sur:**
 - Le plan d'actions composé de 65 actions opérationnelles
 - La stratégie de développement durable de la Ville
 - L'impact observé sur les changements des pratiques, l'efficacité, l'efficience
 - Les résultats attendus pour les 14 actions cadres
 - La mise en œuvre de l'Agenda 21 et la communication et concertation



COMMUNICATION ET PARTICIPATION

- **Le système de suivi et d'évaluation nécessite une information concernant les résultats et les évolutions de la démarche.**
- **Objectif:** comparer l'avancement des actions avec la perception que les habitants ont du territoire.

Cela permet :

- de vérifier l'évolution de la vision que les citoyens ont du territoire,
- de vérifier si l'Agenda 21 fait évoluer ces perceptions,
- d'identifier les actions qui ont marqué les habitants et les actions méconnues,
- de recalibrer les actions en fonction des priorités,
- de recalibrer également les actions de communication, de participation et de sensibilisation.



COMMUNICATION ET PARTICIPATION

➤ La stratégie de communication :

Elle a pour but d'informer et sensibiliser afin d'entraîner des changements de comportements et d'attitudes et de développer une **culture du développement durable**.

- **ENJEUX :**

- Faire prendre conscience en interne et en externe des enjeux du développement durable
- Faire adhérer et participer les citoyens en rendant le développement durable accessible
- Valoriser les actions déjà exécutées

- **OBJECTIFS :**

- Faire connaître les actions et mettre l'accent sur les gestes à portée de tous,
- Créer les conditions d'un changement dans les comportements personnels et collectifs
- Valoriser le patrimoine naturel



COMMUNICATION ET PARTICIPATION

➤ METHODOLOGIE :

- **Registre** : simplicité, clarté, illustration, message compréhensible et personnalisé pour une bonne lisibilité
- **Impliquer et motiver**: sur le plan individuel et collectif
- Rester CONCRET Messages positifs
- Pour cela, Il faudrait **réaliser une enquête** tous les 5 ans, en parallèle de la collecte des indicateurs stratégiques et des questions évaluatives. L' enquête devra reprendre les questions posées dans le questionnaire réalisé au lancement de la démarche de manière à **mesurer les évolutions**.
- **La pérennité de la concertation** : informer des réalisations en cours et des projets en lien avec l'Agenda 21. **Le rapport annuel de suivi et d'évaluation pourra faire l'objet d'une « lettre de l'Agenda 21 »**
- Echanger à chaque comité sur les actions de communication



COMMUNICATION ET PARTICIPATION

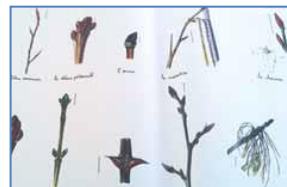
➤ SENSIBILISATION et PARTICIPATION:

- Personnaliser les messages : sensibiliser à la préservation de l'environnement, mettre le lien entre les comportements individuels et les problèmes d'environnement
- Sensibiliser les secteurs économiques : persuader que l'on peut produire plus et mieux en respectant des règles environnementales essentielles pour la durabilité de l'entreprise
- Sensibiliser les jeunes à travers de moyens ludiques pédagogiques : projets pédagogiques, interventions en classe, conseil municipal des enfants
- **Lier l'environnement à la qualité de vie**

FOCUS SUR CERTAINES ACTIONS ENGAGEES PAR LA VILLE

➤ Biodiversité

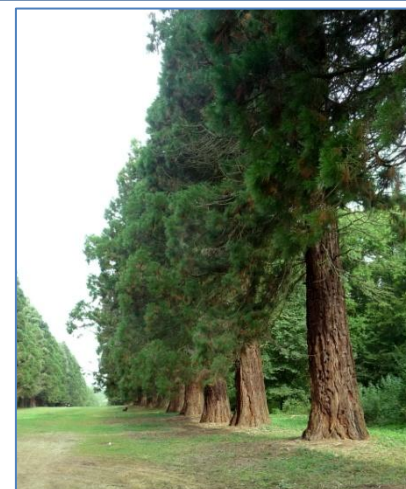
- **L'arbre source de biodiversité :**



Création d'une carte du Parc de Villeroy En 2014, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont travaillé sur biodiversité et la protection de la nature à travers la découverte et la gestion du Parc de Villeroy. Une carte choisie et mise en forme par les enfants a été créée.

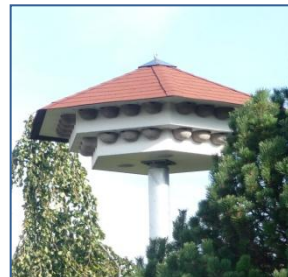
- **Allée des séquoias et « chantiers citoyens » (jeunes de 16 à 22 ans):** durant les vacances d'été, entretien du parc de Villeroy et de l'allée des séquoias. 20 chantiers citoyens sont prévus pour les vacances de la Toussaint.

19 novembre 2014 : plantation de séquoias en présence d'écoliers de la ville.



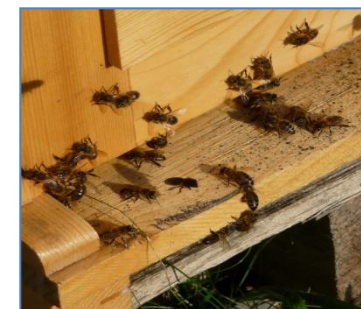
FOCUS SUR CERTAINES ACTIONS ENGAGEES PAR LA VILLE

- Installation d'une **tour à hirondelles** (sur le rond-point de la gare) en compensation de la destruction des nids d'hirondelles situés dans une ancienne maison de retraite.



- Installation d'un hôtel à abeilles sauvages à l'entrée du parc de Villeroy.

La Mairie participe ainsi au maintien et à la préservation des insectes pollinisateurs.



- Attribution d'un terrain aux élèves du lycée Marie Laurencin qui ont monté et installé leurs propres ruchers. Lauréats en mai 2014 à un concours national scientifique. Quatre élèves du lycée ont participé à un concours international à Pékin.



FOCUS SUR CERTAINES ACTIONS ENGAGEES PAR LA VILLE

➤ Sensibilisation et éducation

Action n°38 (court terme): favoriser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dès le plus jeune âge

- En 2013, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont exprimé en photos, ce qu'ils perçoivent comme **gestes éco-citoyens**. Ces photos ont été exposées à un Forum 21 d'Avenir. Une fiche leur a été remise, expliquant : Que veut dire être citoyen? Que signifie avoir un comportement éco-citoyen?
- En 2013, il y a eu un concours photo pour le personnel de la mairie concernant les éco gestes
- Des gobelets recyclables pour les manifestations municipales : les gobelets réutilisables sont utilisés lors des évènements et sont consignés (1 € ou 2 €)



Photo Pascale Trebern





FOCUS SUR CERTAINES ACTIONS ENGAGEES PAR LA VILLE

- **Sensibilisation au Développement durable au sein des écoles:** projets pédagogiques autour de la nature et du développement durable pour les enfants des écoles primaires.
- **Initiation au jardinage :** exemple ci-dessous, les élèves de deux classes de CE1 de l'école de la Verville, accompagnés par les membres de l'association ASEC qui animent des ateliers « nature et jardinage ». Ils ont repiqué des plants de fleurs d'été, fournis par la Mairie, dans les bacs devant le bureau de poste de Mennecy.
En vue de servir de support à des projets pédagogiques, des jardins potagers de 150 m² ont été aménagés dans deux groupes scolaires de la ville (Myrtilles et Verville).
- **Circuits courts:** En 2014, la mairie a mis à disposition de l'ASEC une salle afin d'organiser un dîner bio dont les ingrédients venaient de producteurs situés à moins de 50 km de Mennecy.





FOCUS SUR CERTAINES ACTIONS ENGAGEES PAR LA VILLE

- Depuis 2012, l'organisation par le CCAS d'un concours de « **balcons fleuris** » pour tous les locataires de la résidence Gauraz (foyer logements pour personnes non dépendantes âgées de 60 ans et plus). Ce concours a rencontré un réel succès et enthousiasme tout en favorisant le lien social.
- Eté 2015: « **Mennecy en fleurs** », le concours de fleurissement sera étendu à toute la ville.





Appel à reconnaissance

➤ Appel à reconnaissance Agenda 21 de France (2015)

Un dossier sera déposé en 2015 (dépôt du dossier de candidature du 4 décembre 2014 au 30 janvier 2015).

Les collectivités candidates doivent répondre à des questions suivant **3 axes** :

- **la genèse** et la description du projet de territoire : quelle est l'histoire de son émergence et de sa construction ?
- **la stratégie** pour répondre aux enjeux du territoire : quel cap et quels objectifs pour le territoire ?
- **l'opérationnalité** : comment le projet est-il déployé sur le territoire ?





Appel à reconnaissance

➤ Un statut pour les collectivités qui s'engagent :

- Les candidats au dispositif de reconnaissance bénéficieront d' **un statut spécifique**, ils seront suivis et accompagnés vers la reconnaissance.
- Chaque dossier est analysé par deux référents.
Un échange avec la collectivité permet d'apporter des précisions pour finaliser l'expertise et **améliorer le projet**.
- **la reconnaissance** : Le projet du territoire est reconnu "Agenda 21 local France" pour la durée de son projet.
- Une fiche de commentaires et de recommandations, rédigée par les référents, propose à la ville des pistes d'enrichissement de son projet.





Conclusion

➤ Une réelle volonté politique:

- Agir, mobiliser en faveur du développement durable, tout en répondant aux **attentes de la population** : telle est la finalité de l'Agenda 21 initié par Mennecy.
- Soumettre périodiquement les résultats et l'état d'avancement des actions menées à **l'évaluation participative** afin que l'Agenda 21 vive et évolue vers un nouveau cycle: tel est l'enjeu de ce projet.



Questions ?



➤ Prochain comité de suivi et d'évaluation :
2eme trimestre 2015

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Jouda Prat – Conseillère Municipale déléguée à l' Agenda 21

mmeprat@aol.com

Tél: 0671549055

Claudine Kabelaan –Chargée de mission Agenda 21

Claudine.kabelaan@mennecy.fr

Tél: 0169907353